

**REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
DE LEFOREST**

D-2025 - 106

Nous, Christian MUSIAL, Maire de LEFOREST,

Vu l'article L 2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 1-1 du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023, autorisant Monsieur le Maire, au nom de la commune, à procéder au renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

Considérant la nécessité de faire appel à une collectivité pour assurer la location d'un planétarium dans le cadre d'un projet autour de l'astronomie, du 28 novembre au 9 décembre 2025, à la médiathèque,

DECIDONS

Article 1 : Est autorisé la signature du contrat de location afférent au projet sus nommé, avec Le Département du Nord – Forum départemental des sciences, représenté par Christian Poiret, en sa qualité de Président, situé 51 rue Gustave Delory – 59047 Lille Cedex pour un montant global de 274 €.

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, conformément à l'article L.2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au recueil des décisions.

Leforest, le 20 novembre 2025

Le Maire,

Christian Musial

